



14ème législature

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Question N° : 103579 | De Mme Huguette Bello (Gauche démocrate et républicaine - Réunion) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Familles, enfance et droits des femmes | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique >enfants | Tête d'analyse >crèches et garderies | Analyse > capacités d'accueil. développement. perspectives. |
| Question publiée au JO le : 28/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Huguette Bello interroge Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, sur la réalisation du huitième plan « Crèche » 2013-2017. Face aux difficultés persistantes des familles pour la garde de leurs jeunes enfants, le Gouvernement a fixé dès 2013 à la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) un objectif sans précédent, à savoir la création de 275 000 places d'accueil réparties de la manière suivante : 100 000 places de crèche, 100 000 places chez des assistantes maternelles et 75 000 places en école maternelle. Cet objectif ambitieux (+ 20 % en cinq ans) a encore été renforcé, en 2015, avec l'adoption de nouvelles mesures destinées à accélérer la création des nouvelles solutions de garde. Ainsi, une aide exceptionnelle a-t-elle été prévue pour chaque nouvelle place de crèche dont la création a été décidée en 2015. De plus, la simplification des normes qui encadrent la construction de places de crèches a-t-elle été mise à l'étude. Enfin, un plan destiné à faciliter l'installation, l'accompagnement et le travail des assistant.e.s maternel.le.s a été élaboré. Il s'agit d'un véritable enjeu de société au regard notamment de l'impact sur le taux d'activité des femmes qui sont toujours les premières à s'arrêter de travailler en l'absence de solution de garde mais aussi des réelles opportunités de créations d'emplois, de surcroît non délocalisables, offertes par ce secteur. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui communiquer le bilan du 8ème plan « Crèche » enrichi, en cours de route, de plusieurs dispositifs.